



Informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports

TABLE DES MATIÈRES

1

Année de l'ONC sur les listes d'organismes nuisibles réglementés (avril 2018–mars 2019)

2

Informations générales sur les listes d'organismes nuisibles réglementés

3

Résumé des résultats obtenus lors de l'Année de l'ONC sur la législation phytosanitaire

3

Tableau 1 – Rapports sur la législation phytosanitaire publiés par l'ensemble des pays

4

Tableau 2 – Rapports sur la législation phytosanitaire publiés par l'ensemble des pays

Année de l'ONC sur les listes d'organismes nuisibles réglementés (avril 2018–mars 2019)

Depuis 2014, le Secrétariat de la CIPV consacre chaque année à une ONC différente afin de sensibiliser à l'importance de ces obligations. On trouvera ci-après un récapitulatif des quatre premières éditions:

- ◆ Année des points de contact officiels de la CIPV (avril 2014–mars 2015).
- ◆ Année de l'organisation des ONPV (avril 2015–mars 2016).
- ◆ Année de l'ONC sur le signalement d'organismes nuisibles (avril 2016–mars 2017).
- ◆ Année de l'ONC sur la législation phytosanitaire (avril 2017–mars 2018).

Ces quatre campagnes ont atteint leurs objectifs et ont permis d'accroître les informations communiquées par les parties contractantes sur chacun des thèmes concernés. On trouvera en page 3 un résumé des résultats obtenus lors de l'Année de l'ONC sur la législation phytosanitaire.

Comme annoncé lors de la treizième session de la CMP (CMP 13), la période comprise entre avril 2018 et la CMP 14 a été baptisée «Année de l'ONC sur les listes d'organismes nuisibles réglementés». La CMP 13 a noté que les activités organisées en 2018 en lien avec cette ONC devraient porter sur l'établissement, la publication et la mise à jour des listes d'organismes nuisibles réglementés par les organisations nationales de la protection des végétaux et les points de contact officiels.

Les bulletins d'information sur les ONC fourniront des informations générales sur la question des listes d'organismes nuisibles réglementés, des recommandations et des conseils aux éditeurs PPI dans ce domaine, ainsi que des statistiques. L'objectif est de mieux sensibiliser à cette ONC de manière à accroître le nombre et la qualité des rapports publiés par les pays sur le [Portail phytosanitaire international](#).

Année des listes d'organismes nuisibles réglementés

Cette quatrième série de bulletins d'information sera diffusée pendant la période allant d'avril 2017 à mars 2018. Elle portera principalement sur les questions liées à la communication des informations relatives à la législation phytosanitaire. Nous vous invitons à lire chacun de ces bulletins.



Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des questions sur les ONC, nous vous invitons à contacter le Secrétariat de la CIPV (Mme Dorota Buzon: dorota.buzon@fao.org).

Informations générales sur les listes d'organismes nuisibles réglementés

Action requise au titre des obligations nationales en matière de communication d'informations (ONC): dresser et tenir à jour les listes d'organismes nuisibles réglementés

Références dans la CIPV: article VII.2(i):

«Les parties contractantes doivent, du mieux qu'elles le peuvent, dresser et tenir à jour les listes d'organismes nuisibles réglementés, désignés par leur nom scientifique, et adresser périodiquement de telles listes au Secrétaire, aux organisations régionales de la protection des végétaux quand elles sont membres et, sur demande, à d'autres parties contractantes.»

Type: générale (obligation indépendante des circonstances).

Méthode de notification: publique (informations communiquées via le Portail phytosanitaire international, www.ippc.int).

Organisme responsable: partie contractante.

Organisme destinataire: Secrétaire, ORPV dont elles sont membres, autres parties contractantes sur demande.

Langues (article XIX de la CIPV): l'article XIX 3(c) prévoit que les renseignements communiqués conformément à l'article VII.2(i), doivent être rédigés dans au moins une des langues officielles de la FAO.

Raison: Permettre aux partenaires commerciaux d'accéder aux informations sur les organismes nuisibles qui sont réglementés par le pays importateur et pour lesquels ils devront se conformer aux mesures prises au niveau national.

Remarques: Une «liste des organismes nuisibles (présents dans un pays)» n'est pas la même chose qu'une «liste des organismes nuisibles réglementés».

Procédures adoptées par la CMP: Les listes d'organismes nuisibles réglementés devraient être diffusées sur le PPI, et donc être publiques, pour garantir le respect de toutes les dispositions de la CIPV.

Information pratique

L'ensemble des matériels d'information sur les ONC – Guide sur les ONC, tableaux récapitulatifs, brochures et fiches d'information – sont désormais disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe. Ces matériels peuvent être consultés et/ou téléchargés depuis cette page (les codes langue sont «En» pour l'anglais, «Ar» pour l'arabe, «Es» pour l'espagnol, «Fr» pour le français et «Ru» pour le russe).

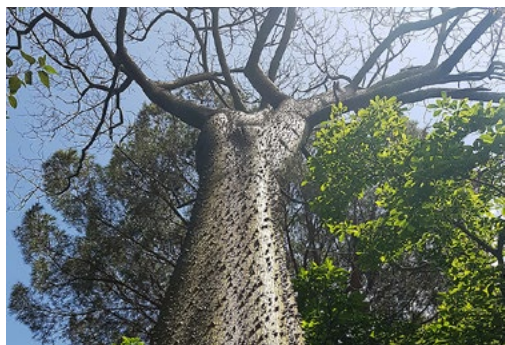


Résumé des résultats obtenus lors de l'Année de l'ONC sur la législation phytosanitaire

Tous les rapports sur la législation phytosanitaire peuvent être consultés sur le PPI depuis [cette page](#).

Tableau 1 – Rapports sur la législation phytosanitaire publiés par l'ensemble des pays (au 31 mars 2018)

Législation phytosanitaire			
Région	Nombre de parties contractantes	Nombre de parties déclarantes	Nombre de rapports
Afrique	50	29	86
Asie	25	19	119
Europe	45	32	102
Amérique latine et Caraïbes	33	22	134
Proche-Orient	15	10	43
Amérique du Nord	2	2	10
Pacifique Sud-Ouest	13	14	71
Total	183	128	565



Changements de points de contact en janvier et avril 2018

Entre janvier et avril 2018, de nouveaux points de contact ont été signalés pour: le Burkina Faso, le COSAVE, l'Inde, l'Iran, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan et la Tunisie.

Tableau 2 – Rapports sur la législation phytosanitaire publiés
par l'ensemble des pays (1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

Région	Avril 2017		Mai 2017		Juin 2017		Juillet 2017		Août 2017		Septembre 2017	
	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés
Afrique	Swaziland 1			Mozambique 1					Burkina Faso, Togo 4	Burkina Faso 1		
Asie					China 2	China 6			Myanmar 2	Myanmar 2		
Europe				Suisse 1			Bélarus, Serbie 4	Bélarus, Serbie 10				
Amérique latine et Caraïbes	Jamaïque 1					Chili, Équateur 4						
Proche-Orient		Oman 1	Qatar 1									
Amérique du Nord												
Pacifique Sud-Ouest		Nouvelle-Zélande 2			Samoa 1	Samoa 2	Îles Cook 1	Polynésie française 2	Îles Cook, Polynésie française, Îles Marshall, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu 7	Australie, Polynésie française, Micronésie (États fédérés de), Nouvelle-Calédonie 13	Australie 1	Australie 1
Total	2	3	1	2	3	12	5	12	13	16	1	1

Région	Octobre 2017		Novembre 2017		Décembre 2017		Janvier 2018		Février 2018		Mars 2018	
	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés	Nouveaux signalements	Signalements actualisés
Afrique	Congo (République démocratique du) 2							Mozambique, Zambie 5		Kenya 2		
Asie		Singapour 24							Sri Lanka 1		Ouzbékistan 2	Sri Lanka, Ouzbékistan 3
Europe		Malte, Slovénie 3	Serbie 1	Serbie 2		Ukraine 4			Slovénie 2			
Amérique latine et Caraïbes					Nicaragua 1		Nicaragua 2	Costa Rica, Nicaragua 10				Nicaragua, Panama 2
Proche-Orient		Bahreïn 1	Libye 3	Libye 1	Irak 1		Libye 1	Bahreïn 1				
Amérique du Nord				États-Unis d'Amérique 2		Canada 8						
Pacifique Sud-Ouest			Australie 2				Australie 1					
Total	2	28	6	5	2	12	4	18	1	2	2	5

Total: Nouveaux: 42 Actualisés: 116



Réfléchissez avant de voyager : prenez toute la mesure des conséquences de vos actes.

Ne vous est-il jamais arrivé de ramener de voyage des bibelots en bois, des fleurs ou des produits agricoles pour les offrir à vos amis ou à votre famille ? La prochaine fois, ONGEZ un instant aux éventuelles conséquences d'un tel choix. Il se peut que vous introduisiez dans votre pays des organismes nuisibles susceptibles d'avoir des effets négatifs très importants sur l'économie, la sécurité alimentaire ou l'environnement.

Mieux vaut prévenir que guérir
Agissez de façon responsable !

SIGLES ET ACRONYMES

CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CMP	Commission des mesures phytosanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NROAG	Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports
ONPV	Organisation nationale de la protection des végétaux
ORPV	Organisation régionale de la protection des végétaux
PC	Partie contractante à la CIPV
PCO	Point de contact officiel d'une Partie contractante à la Convention
PPI	Portail phytosanitaire international (www.ippc.int/fr)

LIENS UTILES

Rôle des points de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/publications/role-ippc-official-contact-points/>

Formulaire de notification du point de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/publications/ippc-official-contact-point-notification-form/>

Formulaire de notification de l'éditeur PPI

<https://www.ippc.int/fr/publications/ipp-editor-nomination-request-nppos/>

Manuel sur les obligations nationales en matière de communication d'informations (Version 1.1, mai 2016)

<https://www.ippc.int/fr/publications/80405/>

Informations générales sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/>

Bulletins d'information sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports (éditions précédentes)

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-year-of-the-official-contact-point/>
<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-year-of-the-organization-of-the-nppo/>
<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-nro-year-of-the-pest-reports/>
<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-nro-year-of-phytosanitary-legislation/>
<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-nro-year-of-regulated-pests-lists/>

Résumé des informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports communiquées par les pays

<https://www.ippc.int/fr/countries/>

Liste des points de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/countries/all/contactpoints/>

Résumé des rapports sur les listes d'organismes nuisibles réglementés communiqués par les pays

<https://www.ippc.int/en/countries/all/regulatedpests/>



Coordonnées de la CIPV

Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)

Tél: +39 06 5705 4812

Courriel: ippc@fao.org | Site Internet: www.ippc.int